



CHÉCY

Conseil municipal 2014 : compte-rendu du 20 mai

L'an deux mil quatorze, le vingt mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécý en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécý.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LETELLIER, Mme GACOIN, M. DUVAUX, Mme COLLADANT, MM. PIZZINAT, TOULOUGOUSSOU, Mmes PERROT, GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mme CHARDERON, M. CHERRIER, Mmes BERTRAND, HERINO, M. LEPRETRE, Mmes PICARD, LAMARQUE, Mlle FELIX, M. VAQUETA.

Absent excusé :

M LEPAULT, a donné pouvoir à M. LETELLIER

Mme PUGIN a donné pouvoir à V. BAULINET

Formant la majorité des membres en exercice, Mme HERINO a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1/ Approbation des comptes de gestion 2013

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 abstentions) a approuvé le compte de gestion dressé par le comptable public. Le compte de gestion présente les mêmes résultats au centime d'euros près que la comptabilité du maire.

2/ Approbation des comptes administratifs 2013

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 abstentions) a approuvé les résultats des trois comptes administratifs de la commune. Ces comptes administratifs retracent la comptabilité de l'exercice 2013 et sont en tous points conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Les résultats des comptes administratifs sont les suivants :

- budget ville résultat brut de clôture : 2.044.433,68€
Résultat net avec RAR : 945.030,49€
- budget annexe G. Sand résultat brut de clôture : 13.172,68€
- budget annexe interventions économiques résultat brut de clôture : 1.204.209,57€

3/ Affectation des résultats 2013

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation des résultats issus de la gestion de la commune pour 2013. Les affectations décidées sont les suivantes :

- ville : affectation de : 2 074 923,04€ au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
- ville : section de fonctionnement : 945.030,49€ au compte 002
- budget annexe exploitation G. Sand : affectation de 13.172,68€ au compte 002 résultat de fonctionnement reporté



CHÉCY

- budget annexe interventions économiques : 1 204 209,57 € sont affectés au compte 002

4/ Approbation des acquisitions et cessions 2013

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (26 pour, 3 contre) le bilan des cessions et acquisitions immobilières fait pour l'exercice 2013. Le bilan présente 2 acquisitions pour un montant total de 78.468,89€.

5/ Régie vie éducative et animation – remise gracieuse

Le conseil municipal a donné à la majorité (27 pour, 2 abstentions) un avis favorable sur la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur de la régie de recettes vie éducative et animation. Cette demande fait suite à un vol d'un montant de 724€ dont la responsabilité n'est pas à imputer au régisseur.

6/ Indemnité du trésorier payeur

Le conseil municipal à la majorité (10 pour, 11 contre, 8 abstentions) a refusé le versement d'indemnité au comptable public pour l'année 2014. Ces indemnités n'ont pas un caractère obligatoire et est la contrepartie d'une mission de conseil effectuée par le comptable public auprès de la collectivité.

7/ Convention de partage d'expériences

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'agglomération de Montargis afin de permettre des formations et des partages d'expérience au profit de l'agent communal de médiation. Cette convention est passée entre les deux organismes à titre gratuit.

8/ Recrutement d'agent dans le cadre d'une indemnité accessoire

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (24 pour, 5 contre) le versement d'une indemnité accessoire mensuelle de 400€ bruts à un agent contractuel chargé de définir le plan de communication de la ville, de coordonner différentes actions de communication et de faciliter les relations avec la presse et les médias et d'assurer la rédaction en chef du magazine municipal.

9/ Modalités de formation pour les élus

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de définir les modalités de formation pour les élus municipaux. Il est prévu pour l'année 2014 un montant de dépenses de formation de 4.600€. La formation des élus s'organise selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

10/ Proposition d'une liste de commissaires pour la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal à la majorité (27 pour, 2 contre) a proposé une liste de 32 personnes contribuables sur Chécý parmi lesquelles la direction générale des finances publiques choisira 8 titulaires et 8 suppléants pour former la commission communale des impôts directs.

Cette commission est chargée d'examiner les valeurs locatives des habitations sur lesquelles sont basés les impôts communaux.

PETITE ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS – TOURISME

1/ Convention relative au tourisme avec la commune de Mardié et les autres communes du canton de Chécý



CHÉCY

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention entre les villes du canton et la ville de Mardié pour préciser les conditions de mise à disposition de certains services de la commune de Mardié au profit des communes du canton pour favoriser le développement du tourisme. La convention prévoit une participation financière de chaque ville à hauteur de 50cts d'euros par habitant, soit pour Chécý 4 208€.

2/ Convention entre la ville de Chécý et la boulangerie Mallet

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la passation d'une convention avec la boulangerie Mallet pour permettre la livraison de pain pour les mois de juillet et août aux campeurs du camping municipal.

3/ Convention entre la ville de Chécý et Vert Marine pour l'accès à l'Aquacienne

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec la société Vert marine pour faire bénéficier aux campeurs du camping municipal de tarifs caciens pour la fréquentation de l'espace aquatique.

4/ Convention et tarif de location d'un court de tennis pour les clients du camping municipal des « Pâtures »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association du tennis Chécý Mardié pour mettre à disposition des campeurs du camping municipal les courts de tennis qui pourront être loués à raison de 5€ de l'heure.

5/ Charte des collections de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité M. le maire à signer la charte des collections de la bibliothèque municipale. Cette charte a pour objet de décrire les missions de la bibliothèque et d'énoncer les grands principes qui régissent la constitution et l'organisation des collections.

6/ Gratuité de l'espace G. Sand pour écoles et associations caciennes

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité la gratuité de l'espace G. Sand et certaines prestations techniques au profit de l'association familiale et l'école A. Camus élémentaire. Cette mise à disposition de l'espace G. Sand leur permettra d'organiser leur manifestation dans les meilleures conditions.

7/ Tarif préférentiel de G. Sand pour la remise de diplômes de l'AFTEC

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la gratuité d'une prestation technique pour l'utilisation de l'espace G. Sand au CFSA de l'AFTEC afin de lui permettre d'organiser sa cérémonie de remise de diplômes qui aura lieu le vendredi 12 décembre 2014. Le montant faisant l'objet de la gratuité s'élève à 540€.

8/ Convention avec l'association Bord cadre dans le cadre du « week-end de malades »

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer une convention de partenariat entre la ville et l'association Bord cadre pour l'année 2014. Cette convention prévoit la mise à disposition gratuite de l'espace G. Sand à l'association dans le cadre de la manifestation « week-end de malade ». En contrepartie, la ville bénéficiera de services ponctuels délivrés par l'association.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME



CHÉCY

1/ Autorisation du droit des sols : déclaration préalable mur entre le cimetière et un riverain de la rue du Maréchal Leclerc

Le conseil municipal a autorisé M. le maire à déposer au nom de la commune un dossier de demande de déclaration préalable pour l'édification d'un mur entre le cimetière et un riverain habitant rue du M. Leclerc. Le conseil municipal a également autorisé un adjoint en exercice à signer l'autorisation qui résultera de l'instruction du dossier.

2/ Convention d'occupation et d'entretien, avenue Blanche

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de passer une convention avec l'AggLO lui permettant l'installation d'un abri de vélo sécurisé avenue Blanche. La convention d'occupation prévoit que l'AggLO entretiendra l'équipement prévu à la convention pour une durée de 15 ans.

3/ Institution de la déclaration préalable des travaux de ravalement.

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 contre) a décidé d'instituer la déclaration des travaux de ravalement sous le régime de l'autorisation du droit des sols de la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} avril 2014. Cette disposition permet de conserver une qualité visuelle des environnements le long des voies. Cette désignation existait ultérieurement et le conseil n'a fait que le prolonger.

4/ Autorisation du droit des sols permis de construire pour le gymnase

Le conseil municipal a autorisé M. le maire à déposer au nom de la commune, un dossier de demande de permis de construire modificatif pour la réalisation du gymnase des Plantes, la modification du permis de construire consiste en :

- la suppression de l'aménagement des sanitaires et vestiaires intérieurs,
- la suppression du local vestiaire salle de danse,
- la modification intérieure de l'agrandissement.

La modification a été rendue nécessaire en raison du futur gymnase qui sera édifié à proximité du gymnase des Plantes.

5/ Cession de propriété bâtie rue J. Bertin dans le parc d'activités

Le conseil municipal a accepté de céder la parcelle AE 288 à la majorité (26 pour, 3 abstentions) d'une contenance d'environ 2400m². Cette cession se fait au bénéfice de Mmes DELACOUTE & MELOTEAU et MM. GERMAIN & MELOTEAU. La vente est convenue pour un montant total de 300.000€ HT.

VIE SCOLAIRE – ANIMATION

1/ Tarifs des activités périscolaires de la rentrée 2014/2015

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (22 pour, 2 abstentions, 5 contre) les tarifs des activités périscolaires pour la rentrée 2014-2015. Ce nouveau tarif tient compte de la nouvelle organisation de la semaine scolaire pour l'application des nouveaux rythmes. Ces tarifs n'avaient pas évolué depuis janvier 2013. Ils concernent le transport scolaire avec 5 allers-retours au lieu de 4, le mercredi après-midi en accueil de loisirs plutôt que la journée entière, la création d'un sas social le mercredi après midi pour favoriser la pratique des activités organisées par les associations caciennes, l'étude surveillée qui remplace l'aide aux devoirs en permettant la prise en charge du goûter pour tous les enfants et de rendre les tarifs plus équitables. Les tarifs, en dehors des modifications importantes liées aux nouveaux rythmes évoluent en moyenne de 30 %.



CHÉCY

INFORMATIONS LEGALES

N° décision	Date	Personne ou organisme concerné	Objet
01	09.05.2014		Acquisition par exercice du droit de préemption urbain

INFORMATIONS DIVERSES

Mme GLOMERON indique au conseil municipal que la ville a reçu une subvention du conseil général d'un montant de 167.174€ pour financer les travaux de restauration l'église.

Cette somme s'ajoute à la subvention d'un montant égal octroyée par la direction régionale des affaires culturelles.

M. TINSEAU indique qu'une souscription pour les travaux du clocher a été mise en place et il incite l'assemblée à y participer.

La séance est close à 0h13.

Le maire
Jean-Vincent VALLIES